



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le projet de service vie scolaire

Circulaire n° 2022-128 du 20/10/2022 relative à la mise en œuvre du projet de service vie scolaire

Collège des IA IPR

Bureau des IA IPR Établissements et vie scolaire

Affaire suivie par les IA IPR Etablissements et vie scolaire

Tél : 01 57 02 68 45

Mél : ce.iprevs@ac-creteil.fr

Texte adressé aux CPE, sous couvert des chefs d'établissement.

Références :

- *Circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 sur les missions des CPE*

La circulaire du 10 août 2015 place les conseillers principaux d'éducation (CPE) comme « concepteurs de leur activité, sous l'autorité du chef d'établissement ». Ces responsabilités s'exercent dans trois domaines : la politique éducative de l'établissement, le suivi des élèves et l'organisation de la vie scolaire.

Un groupe de travail inter-catégoriel composé de CPE, personnels de direction et IA IPR Établissements et vie scolaire, s'est réuni courant 2021-2022, afin d'accompagner les CPE dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de service vie scolaire (PSVS).

Le PSVS est un document porté et élaboré par le ou les CPE. Il s'appuie sur un diagnostic étayé par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, à partir d'un tableau de bord, régulièrement actualisé.

Il est articulé autour de deux volets : d'une part le volet pédagogique et éducatif (suivi des élèves et des classes, parcours éducatifs), et, d'autre part, le volet relatif à l'organisation et au fonctionnement du service (missions des assistants d'éducation, fiches de poste, travail collaboratif avec les autres acteurs de l'établissement, partenariats).

Il explicite la contribution du service vie scolaire à l'activité pédagogique et éducative globale de l'établissement. Le bilan annuel du PSVS permet de conserver une trace de l'activité du service d'une année sur l'autre dans une logique d'amélioration continue. Le PSVS se distingue du volet éducatif du projet d'établissement dont l'élaboration relève du pilotage du chef d'établissement.

Le groupe de travail a produit un ensemble de ressources, à visée formatrice, disponibles dans un parcours M@gistère : <https://magistere.education.fr/ac-creteil/course/view.php?id=13569>

Ces outils, tout en proposant un cadre structurant, consolident la mission éducative et pédagogique de l'équipe : un tableau de bord des indicateurs adaptable à chaque établissement, un « pas à pas » pour l'élaboration du projet de service vie scolaire, une trame de PSVS et des exemples, non modélisants.

Le cas échéant, des actions de formation vous seront proposées pour compléter ces ressources.

L'IA IPR « Etablissements et vie scolaire » de votre secteur reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet de service vie scolaire.

**Pour le recteur et par délégation,
Les IA IPR Établissements et vie scolaire**